

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2022_103

Séance du lundi 21 novembre 2022

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 18/11/2022

Présents : 14

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 16

Pour : 16

Contre : 0

Secrétaire de séance: Daniel MOLINES

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Olivier MALACHANNE, Stephan MAURIN; Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés: Michèle BUISSON par Fabienne PUCHERAL MOLINES, Julie DELES par Fabienne PUCHERAL MOLINES

Excusés: Matthias CORNEVAUX, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES

Absents:

Objet: Enclos des ânes - DE_2022_103

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux l'existence d'un enclos sur le départ du GR70 après la Gédéle. Cet enclos, qui a été réalisé par des agents communaux sur les parcelles G144 et 145 (1 530m² et 1 660m²) est utilisé par les randonneurs accompagnés d'équidés et est communément appelé l'Enclos des ânes.

La Mairie a aménagé un point d'eau, une barre d'attache et un cabanon qui sert principalement au stockage du foin et de l'orge laissé à la disposition des randonneurs.

Jusqu'à l'année précédente, l'office de tourisme s'est chargé de sa gestion quotidienne en saison, en particulier l'approvisionnement en céréales, en échange de la recette des nuités.

Cependant il a été demandé à la mairie de reprendre cette gestion pour 2022 et les années suivantes. Les services ont assuré ce travail mais il convient donc d'en fixer les modalités de manière officielle.

I - Fonctionnement général :

Ont le droit de vendre des "nuités" pour cet enclos :

- La Mairie via ses deux hébergements de touristes situés au Pont de Montvert.
- L'hôtel restaurant la Truite enchantée
- L'hôtel restaurant des Sources du Tarn
- L'Auberge des Cévennes
- Les gîtes du Chastels

Le tarif de la nuitée est fixé à 5€ par nuit et par animal, eau et nourriture comprises.

Chaque hébergeur remettra à la mairie en fin d'année le nombre de nuités facturées. Le montant correspondant à cette recette sera ensuite facturée par la mairie aux hébergeurs.

La Mairie assurera de son côté l'entretien de l'installation et l'approvisionnement continu en foin et céréales.



II - Investissement ponctuel de 2022

En 2022, un cabanon a été acheté et installé par la mairie, lors d'une réunion tenue en fin 2021, les hébergeurs partenaires présents s'étaient engagés à participer à cet investissement pour un montant de 250 €. Il s'agissait des Sources du Tarn et de l'Auberge des Cevennes.

L'office de tourisme s'était lui engagé à verser la somme de 290 €.

Un titre sera émis à l'encontre de ceux là pour permettre le versement de ces sommes et un courrier de demande de participation sera envoyé aux autres hébergeurs bénéficiant de la possibilité d'utiliser l'enclos. Sur la base du volontariat un titre leur sera ensuite adressé.

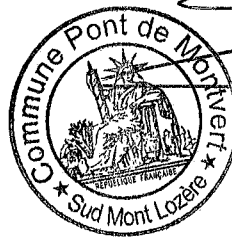
Pour mémoire la réalisation de cet enclos représente pour la commune un investissement de 3 437,95 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

APPROUVE les détails de l'exploitation de l'enclos des ânes tels que décrits ci-dessus.

APPROUVE les détails de participation aux frais d'installation du cabanon tels que décrits ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphan Maurin



RF
Préfecture de Mende
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/12/2022
048-200057594-20221121-DE_2022_103-DE